

Programme IVU

Formulaire de surveillance

Mois :

Année :

		Symptômes												
		Indiquez (x) les symptômes du résident au moment de l'évaluation												
Nom du résident ou de la résidente	Unité	Date d'évaluation des symptômes (JJ/MM/AA)	Dysurie aiguë (douleur en urinant)	Fièvre	Nouvelle douleur ou sensibilité au flanc ou sus-pubienne	Mictions soudainement impérieuses ou plus fréquentes	Hématurie macroscopique	Apparition soudaine de délire chez les résidents atteints de démence avancée	Détérioration de l'état fonctionnel	Détérioration de l'état mental	Autre (veuillez préciser)	Échantillon d'urine prélevé et envoyé au laboratoire pour culture ou antibiogramme (Oui = 1, Non = 0)	Prescription d'antibiotiques (Oui = 1, Non = 0)	Signes et symptômes cliniques d'IVU indiqués (Oui = 1, Non = 0)

Ce formulaire de surveillance périodique permet d'examiner deux pratiques exemplaires utilisées pour évaluer et gérer les infections des voies urinaires (voir à la page suivante Analyse mensuelle en quatre étapes). Vous êtes libre d'insérer de nouvelles colonnes et d'adapter le formulaire pour en faire un outil de communication ou de documentation. Vous pouvez par exemple ajouter : 1) date de prélèvement des échantillons et d'envoi au laboratoire; 2) cas où les résultats de l'uroculture indiquent une numération bactérienne supérieure à 10<sup>8</sup> UFC/litre; 3) date de début du traitement aux antibiotiques; 4) date de fin du traitement aux antibiotiques; 5) réévaluation du traitement aux antibiotiques après uroculture et antibiogramme.

## Analyse mensuelle en quatre étapes

### Mesure 1 : Prélèvement d'échantillons d'urine en présence de signes et symptômes cliniques (% de cas après la mise en œuvre des pratiques exemplaires)

**Étape 1** : Compter le nombre de résidents ayant fourni un échantillon d'urine qui a été envoyé au laboratoire.

**Étape 2** : Compter le nombre de résidents qui présentent les signes et symptômes indiqués d'infection des voies urinaires.\*

**Étape 3** : Diviser le total de l'étape 2 par le total de l'étape 1 et multiplier par 100 pour déterminer le pourcentage de prélèvements pour uroculture et antibiogramme conformes aux pratiques exemplaires.

**Étape 4** : Consigner le ou les pourcentages mensuels.

### Mesure 2 : Prescription d'antibiotiques en présence de signes et symptômes cliniques† (% de cas après la mise en œuvre des pratiques exemplaires)

**Étape 1** : Compter le nombre de résidents auxquels on a prescrit des antibiotiques pour combattre une infection présumée des voies urinaires.

**Étape 2** : Compter le nombre de résidents qui présentent les signes et symptômes indiqués d'infection des voies urinaires.\*

**Étape 3** : Diviser le total de l'étape 2 par le total de l'étape 1 et multiplier par 100 pour déterminer le pourcentage d'ordonnances d'antibiotiques qui sont conformes aux pratiques exemplaires.

**Étape 4** : Consigner le ou les pourcentages mensuels.

**\*Pratique exemplaire :** Le résident présente une **dysurie aiguë (douleur en urinant)** OU répond à au moins deux des critères suivants :

- Fièvre (température buccale supérieure à 37,9 °C ou de plus de 1,5 °C au-dessus de la température de référence à deux occasions consécutives au cours des 12 dernières heures)
- Douleur ou sensibilité récente au flanc ou à la région sus-pubienne
- Mictions soudainement impérieuses ou plus fréquentes
- Hématurie macroscopique
- Apparition soudaine de délire si le résident est atteint de démence avancée.

Le prélèvement d'urine à la suite de l'observation de symptômes non spécifiques (dégradation des capacités fonctionnelles ou de l'état mental) *ne fait pas* partie des pratiques exemplaires. Il peut être utile de consulter le document « Algorithme d'évaluation d'une infection des voies urinaires chez les résidents sans cathéter dont l'état médical est stable » de Santé publique Ontario.

Cette mesure permet d'examiner les cas de résidents qui ne présentaient aucun des symptômes indiqués et auxquels on a prescrit des antibiotiques. Il existe plusieurs pratiques exemplaires liées à l'utilisation d'antibiotiques qui ne seront pas examinées dans le cadre de cette mesure.

## Pour nous joindre

Cette ressource fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario.

Pour plus d'informations, veuillez consulter [www.publichealthontario.ca/fr/IVU](http://www.publichealthontario.ca/fr/IVU) ou par courriel [ipac@oahpp.ca](mailto:ipac@oahpp.ca)

